

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 11, 12, 13 et 14 juin 2019

2019 DJS 112 Subvention (15.000 euros) et convention pluriannuelle d'objectifs avec l'association Paris Esports.

M. Jean-François MARTINS, rapporteur.

Le Conseil de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 28 mai 2019 par lequel Mme la Maire de Paris lui propose la signature d'une convention pluriannuelle d'objectifs et l'attribution d'une subvention fonctionnement pour l'année 2019 à l'association Paris Esports ;

Sur le rapport présenté par M. Jean-François MARTINS au nom de la 7^e Commission,

Délibère :

Article 1 : Sont adoptés le principe de convention pluriannuelle d'objectifs, annexée à ce projet de délibération, et ses modalités d'application.

Article 2 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer la convention pluriannuelle d'objectifs ci-jointe prévoyant l'attribution d'une subvention, visée à l'article 3 et les conditions de ce soutien.

Article 3 : Une subvention de 15.000 euros est attribuée à l'association Paris Esports (n°191890/2019_07527) 157 boulevard Mac Donald (19^e) pour soutien à l'activité et au développement de ses projets, au titre de l'exercice 2019.

Article 4 : La dépense correspondante, d'un montant total de 15.000 euros, sera imputée sur la fonction 3, sous-fonction 32, rubrique élémentaire 3261, numéro de destination 3260004, compte 933-65748-D (provision pour subvention de fonctionnement au titre du sport de proximité) du budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2019 et suivants, sous réserve de la décision de financement.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO